Tambours et clairons ferment le ban et la musique du 43e joue la « Marseillaise ». Alors les troupes s'ébranlent et disparaissent, à proximité du magasin à fourrages. Le général Davignon, les officiers d'état-major, les officiers sans troupe se groupent au fond du Champ de Mars.

Le défilé a, alors, eu lieu. Les troupes ont regagné leurs casernements à deux heures un quart.

Commencement d'incendie à l'asile d'aliénés de Lommelet

A SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Un commencement d'incendie, qui a provoqué une vive alarme parmi le personnel de l'asile d'aliénés de Lommelet, s'est déclaré jeudi matin, dans une des dépendances de cet établissement hospitalier.

A onze heures et demie, les quatre-vingts religieux qui se trouvaient au réfectoire sortaient précipitamment aux cris de : « Au feu ! » poussés par les ouvriers employés à la lingerie.

Le feu venait en effet d'éclater dans le séchoir, situé au rez-de-chaussée d'un vaste bâtiment isolé de l'ensemble des constructions de l'hospice proprement dit.

Le personnel amena sur les lieux les pompes à vapeur et à bras de l'établissement, qui furent aussitôt mises en batterie. Peu après les pompiers de Marquette et de Saint-André arrivaient sur les lieux.

Le feu fut assez rapidement éteint et seul, le séchoir fut fortement détérioré. Les dégâts s'élèvent à 8.000 francs.

Il n'est pas possible de préciser encore quelles sont les causes de ce commencement d'incendie ; mais on peut admettre que l'échauffement du linge ou une étincelle échappée du générateur et communiqué à un tas de bois voisin n'y sont pas étrangers.

Convois Funèbres

Monsieur Antoine DUPRET, décédé à Mouvaux, le 6 janvier 1910, dans sa 17e année, administré des Sacrements. Convoi et Service de 3e Classe, **Samedi 8 courant, à 9 heures**, église **Saint-François** (Mouvaux-les-Frances), sa paroisse. Assemblée, 233, rue de Tourcoing, (hameau de la Forgette). 78496d

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **Paroisse St-Joseph.** — La conférence mensuelle pour les hommes aura lieu aujourd'hui, 7 janvier, à huit heures du soir, en l'église Saint-Joseph. Ces conférences ont pour objet l'étude des objections les plus répandues ou des excuses les plus courantes concernant la doctrine catholique et les pratiques religieuses. Grâce à l'intérêt qu'elles présentent, elles sont suivies par un nombre toujours plus grand d'auditeurs ; en dehors des hommes personnellement convoqués, tous les paroissiens, hommes et femmes, sont invités à y assister.

MOUVAUX

— **Paroisse St-François.** — A l'occasion du premier vendredi de l'année 1910, aura lieu, à huit heures du soir, une importante réunion eucharistique, au cours de laquelle les paroissiens entendront M. le chanoine Lamérand, directeur des Œuvres Eucharistiques du diocèse de Cambrai. En souvenir de cette cérémonie religieuse, il sera distribué un magnifique cadre représentant le Sacré-Cœur. Sont invités tous les paroissiens, et spécialement les membres de la Confrérie du Saint-Sacrement et de l'Adoration réparatrice.

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A propos de la grève de l'alcool

Roubaix, 6 janvier 1910.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Le *cabaretier! indépendant!!* qui écrit contre la grève de l'alcool a une singulière façon de comprendre la liberté commerciale.

Pour lui, cette liberté consisterait à vendre de l'alcool lorsque les autres débitants cesseraient d'en servir à leurs clients !

De cette façon, l'*indépendant* augmenterait sa clientèle (il semble le croire, du moins), au détriment de ses collègues, luttant contre la licence, la limitation, l'augmentation des droits sur les alcools et le monopole, l'étiquette de garantie, la taxe d'ouverture, les baux léonins, etc., etc.

Que les charges des débitants, de ceux de Roubaix seulement, par exemple, soient augmentées de plus de 600.000 francs par an ; que les cabaretiers seuls n'aient pas le droit d'acheter leurs marchandises chez des fournisseurs de leurs choix, qu'on leur fasse procès sur procès pour avoir circulé avec deux litres de liqueurs, lorsque les particuliers peuvent le faire tout à leur aise ; que certains débits, non déclarés, ne paient aucun impôt, tandis que d'autres en sont écrasés, tout cela n'émeut pas l'*indépendant*, pourvu qu'il puisse vendre son alcool !

Il espère donc en vendre beaucoup pendant la grève ? Ses clients ne lui en demanderont pas, et le fait même de ne pas suivre ses collègues, fera déserter son comptoir.

Les syndicats veulent la liberté commerciale et l'égalité devant l'impôt, et tous les débitants l'ont tellement bien compris, que plus de 800 sont venus s'inscrire, depuis qu'il a été question de la grève à l'alcool.

« Pour obtenir du jus, dit-on, il faut serrer la vis du pressoir ». Le gouvernement, dont le Trésor est toujours à sec, connaît la formule. A-t-il besoin de jus, c'est-à-dire d'argent, il donne quelques tours de vis, et il récolte.

Mais, comme ce sont toujours les débitants que l'on presure, ceux-ci en ont assez, et ils vont se défendre.

Nos syndicats travaillent à placer sous la vis une plaque d'un impénétrable métal, qui fera sauter le pressoir, si l'on ne fait pas droit à leurs légitimes revendications.

Toute la représentation du Nord a signé le projet de suppression de la licence, et 350 députés ont inscrit dans leur profession de foi la promesse de ne voter aucun nouvel impôt.

Vont-ils se mettre à dos les 500.000 débitants de France, en votant les impopulaires impôts Cochery ?

Et vous, Monsieur l'*Indépendant*, qui demandez contre nous des mesures spéciales de police, en plus, sans doute, des impôts spéciaux que vous voudriez voir voter, pensez-vous que vous saurez communiquer vos craintes à beaucoup de nos collègues ?!!

Depuis cinq mois, dans toutes leurs réunions, les syndicats ont voté, à l'unanimité, la grève de l'alcool.

Nous espérons ne pas devoir en arriver là, mais nous sommes mieux préparés que certains en le pensent.

Avec nos remerciements pour l'insertion de notre lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos sincères salutations.

Pour la Commission du Syndicat de Roubaix et de ses cantons :

Le président, Alphonse Dubus ; le secrétaire, Adolphe Delannoy.

La main d'œuvre étrangère

Wattrelos, 6 janvier.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je vous prie de bien vouloir insérer la présente dans votre prochain numéro, à propos de la lettre signée N..., concernant la main d'œuvre étrangère.

On dit que si tous les industriels supprimaient la main-d'œuvre étrangère, il manquerait en conséquence d'ouvriers dans toutes catégories de métier. On prend pour base que les ouvriers étrangers (qui ne demeurent pas en France) viennent apporter dans nos usines le contingent des bras qui manquent.

S'il y a un cinquième d'ouvriers étrangers qui travaillent à Roubaix-Tourcoing, on n'a qu'à faire le total des ouvriers français de toutes catégories qui ne travaillent pas, et on constatera qu'il y en a au moins deux cinquièmes. Combien de familles seraient heureuses si le père travaillait !

Et à combien aussi se porte journellement le nombre des ouvriers français qui attendent le matin à la porte des usines pour solliciter du travail !

Et quand votre correspondant aura envisagé tout cela, il verra que la proportion faite par la Chambre est en bonne voie pour l'amélioration du régime ouvrier français.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes civilités empressées.

Un qui voudrait voir les Français heureux,
A. A.

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

G. D. — Les conditions restent les mêmes. — *M. D. D.* — N'est pas reconnue, par conséquent le service de la voirie n'a pas à y passer. — *M. D.* 1012. — Il n'y a pas de cours à Roubaix. Un cours de diction doit prochainement avoir lieu au Conservatoire. Vous pourriez suivre les cours, à Lille, au Conservatoire ou à la « Jeunesse Française ». — *Un cabaretier embêté.* — Trois as n'empêchent pas toujours un joueur de compter 90.

Persécuté, n. 1000. — Adressez-vous le dimanche, de 9 heures à midi, à la Mairie de Roubaix, bureau des consultations gratuites (avocat : Me Diligent).

CONCERTS & SPECTACLES

Une nouvelle pièce de P. Bourget « La Barricade »

La répétition générale. — Un drame de vie sociale dans un drame de vie privée

La répétition générale de la *Barricade* a eu lieu hier au Vaudeville. Il n'est donc pas défendu de parler avec quelques détails de la pièce nouvelle de M. Paul Bourget, qui excite vivement l'attention et dont on connaît déjà, par diverses indiscrétions de journaux, l'idée maîtresse.

Elle ne surprendra pas les personnes qui suivent le développement de son œuvre ; elle est la continuation de la doctrine contenue dans l'*Etape* sur la distinction des classes.

Il semble que M. Paul Bourget ait été fortement influencé, en ces derniers temps, par le théoricien original du syndicalisme, M. Georges Sorel ; si bien que l'auteur de la *Barricade* pourrait mettre comme épigraphe à sa pièce une phrase des *Réflexions sur la violence :*

« En face d'une bourgeoisie affamée de conquêtes et riche, si un prolétariat uni et révolutionnaire se dresse, la société capitaliste atteindra sa perfection historique ».

La violence prolétarienne, conçue comme un élément d'éducation pour la bourgeoisie, si elle apprend à résister, tel est le thème hardi de la *Barricade*. Ainsi que la *Colette Baudoche* de M. Maurice Barrès, la *Barricade* est conçue comme un drame de vie sociale incarné dans un drame de vie privée.

La rivalité d'un patron et d'un contremaître autour d'une ouvrière représente l'élément passionnel de cette tragédie. Peu à peu cette crise de vie privée s'élargit jusqu'à devenir le conflit même de deux classes. M. Paul Bourget a essayé de montrer les différentes formes de ce conflit dans des épisodes également significatifs et qui expliquent les sous-titres de chacun des quatre actes : le Sabotage, la Grève, la Chasse aux renards, Après la grève. Il a aussi voulu faire voir comment le jeu seul des événements force les individus à rentrer dans leurs classes. Le fils du patron, qui au commencement de la pièce est pénétré de socialisme et tout près de renier la bourgeoisie, s'y trouve comme rejeté malgré lui par les réactions instinctives de sa sensibilité, dès qu'il a pris contact avec le monde réel. Parallèlement l'ouvrière qui est l'héroïne de la tragédie se trouve rejetée dans sa classe par ses réactions instinctives à elle. Nous la voyons au début l'amie du patron, et à la fin vivant avec l'ouvrier.

Le « clou » du spectacle sera certainement le troisième acte, dans lequel un vieil ouvrier antisyndicaliste, un jaune, défend contre les grévistes, le pistolet à la main, les meubles sur lesquels ses bras ont sué, comme il dit.

Ajoutons que par une impartialité à laquelle on ne peut manquer de rendre justice, cet ouvrier, représenté admirablement par M. Joffre, devient le véritable héros de l'œuvre puissante qui sera demain l'objet des plus sérieuses discussions.

ROUBAIX

Hippodrome-Théâtre. — Le spectacle de l'impressario Ch. Baret, fixé au dimanche 9 janvier, en matinée, commencera par l'*Alibi* et se terminera par le *Stradivarius*.

— *Théâtre de Roubaix-Fontenoy.* (Direction Paul Douai). — La troupe du théâtre des Folies Dramatiques de Paris, donnera, dimanche prochain, 9 janvier, en matinée, à 3 heures et demie, et en soirée, à 8 heures et demie, deux représentations extraordinaires de : *Une Femme de feu*, vaudeville en trois actes, qui tint l'affiche plus d'un an à Paris. Ce succès était pleinement justifié car la pièce provoque le fou-rire du commencement à la fin ; ce qui fit dire à un critique parisien : « Voir « une Femme de feu », c'est se vacciner contre la neurasthénie ! »

Le spectacle commencera par *Le Plongeon*, comédie en un acte.

Prix ordinaires des places. Location rue Richard-Lenoir, 25.

TOURCOING

Au Théâtre Municipal. — La représentation de jeudi soir avait, comme programme, un vaudeville en un acte « La Veuve aux Camélias », comme lever de rideau, et une comédie en trois actes, « Miquette et sa Mère », de MM. de Flers et Caillavet, qui a tenu l'affiche, il y a quelques années, aux Variétés de Paris.

« Miquette et sa Mère », ce sont les aventures d'une jeune fille qui, grisée à la lecture de Corneille et de Rostand, abandonne un bureau de tabac en province pour monter sur les planches à Paris ; sa brave femme de mère fait toutes ses volontés et s'enthousiasme de ses succès du théâtre. Dès ses débuts, Miquette rencontre un marquis très chic qui s'offre de lui faciliter l'accès des grandes scènes, de devenir son « protecteur ». D'un autre côté, un jeune noble, timide, un peu ridicule et niais s'éprend de la débutante et lui offre sa main et sa couronne de comte. Après bien des péripéties, le dénouement est heureux : Miquette repousse le marquis protecteur, épouse le comte et quitte le théâtre.

Cette pièce est pleine de fantaisie, d'esprit et de verve.

Les principaux rôles étaient tenus par Mlles Bonheur et Renée Le Marec, et par MM. Le Marec, Paul Jorge, Couly, Déchamp, Bondrille, etc.

L'interprétation de *Miquette* a été fort satisfaisante et nous louons sans réserve Mlle La Marec, gracieusement espiègle en *Miquette ;* Mme Bonheur d'un naturel parfait ; M. Le Marec absolument régence en marquis ; M. Paul Jorge, d'une timidité amusante ; M. Deschamps, M. Bondrille. Tous ces artistes ont recueilli des applaudissements bien mérités.

Théâtre Municipal de Tourcoing. — Direction Santaru frères (2e année). — Dimanche 9 janvier 1910, grande matinée à 3 heures : *La Pougée*, opéra-comique en quatre actes, paroles de Maurice Ordonneau, musique de Ed. Audran ; orchestre complet, sous la direction de M. P. Pfon, premier chef.

— Lundi 10 janvier, bureaux 7 heures et demie, rideau 8 heures ; représentation à prix réduits : *Marie-Jeanne ou la femme du Peuple*, grand drame populaire en six actes de A. d'Ennery. On commencera par un vaudeville du répertoire.

Prix des places pour cette représentation : fauteuils, 2 fr. ; premières galeries de face, 1 fr. ; premières galeries de côté, 0 fr. 75 ; deuxièmes galeries, 0 fr. 50.

La location est ouverte pour ces deux représentations au théâtre et au bureau de tabac de la Grand'Place.

Un service de tramways est assuré après le spectacle ; lettres E et M.

THEATRE DE ROUBAIX (FONTENOY)

Direction : Paul Douai. (2e année)

Dimanche 9 janvier, en matinée à 3 h. 1/2 et en soirée à 8 h. 1/2 : L'immense succès de fou-rire : **UNE FEMME DE FEU**, vaudeville en 3 actes. On commencera par : **LE PLONGEON**, comédie en 1 acte. — Prix ordinaires des places. — Location, rue Richard-Lenoir, 25. 78417

Communications

ROUBAIX. — Cercle Alexandre Dumas. — Vendredi, à huit heures, réunion de Commission ; à huit heures et demie, répétition ; à neuf heures un quart, réunion générale : tirage des primes.

— **Prévoyants de l'Avenir (ville centre).** — La recette aura lieu dimanche prochain, de neuf heures et demie à midi précis, salle Ste-Cécile 23, rue St-Georges. Le Bureau rappelle aux rentiers que les certificats de vie doivent lui parvenir pour le 15 janvier, dernier délai. Exceptionnellement pour cette recette, les membres du Bureau sont priés de se trouver au local à neuf heures un quart.

— **Société de gymnastique « La Jeanne d'Arc ».** — Les membres de la société de gymnastique « La Jeanne d'Arc » du Cercle St-Augustin, sont priés de se réunir ce soir, vendredi, au local, à huit heures un quart, où les dernières dispositions seront prises en vue des funérailles de leur regretté camarade François Fiercens, membre de la société.

TOURCOING. — Fanfare « Les Amis Réunis ». — Les répétitions reprendront ce soir vendredi. Nouveaux morceaux au pupitre.

MOUVAUX. — Les Prévoyants de l'Avenir. — Les rentiers de la 208e section des Prévoyants de l'Avenir de Mouvaux, sont priés de passer, pour signer leur certificat de vie, rue de Tourcoing, 137, « Au Mouton Blanc ». Ceux qui sont étrangers à la commune sont également priés de faire parvenir, au siège de la section avant le 15 courant, leur certificat de vie et avoir soin de le signer.

CARTES DE VISITE

Comme chaque année, la librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs, à l'occasion de la nouvelle année, de jolies cartes de visite, qui se vendent comme prime, à partir du 2 novembre, à des conditions exceptionnelles.

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1,75
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (calligraphie)	3,00
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3,50

Dans de jolis coffrets, plus luxueux que les années précédentes, les cartes et les enveloppes gardent leur fraîcheur, et quand le coffret est vide, il sert agréablement de boîte à mouchoirs, à gants, à bijoux, ou de boîte à ouvrage.

Elle fournit également un joli coffret bois contenant :

100 cartes ivoire (typ. et 100 envelop.)	1,75
Même coffret bois (calligraphie)	2,25
Même coffret bois (gravure)	2,75
Même coffret bois deuil (typographie)	3,50
Même coffret bois deuil (calligraphie)	4,00
Même coffret bois deuil (gravure)	4,50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 33, rue Carnot.

Pour les commandes à expédier par poste, prière de joindre au mandat, les frais de port, soit : 0,30 par coffret garni ; 0,15 par cent cartes ; pour recommander le paquet, 0,10 en plus.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 janvier 1910

Présidence de M. Meuzy, vice-président

Représentant indélicat. — Il y a quelques mois, la maison Damaz, de Lyon, commerce de soieries, avait pour représentant à Tourcoing Emile Forcade, demeurant à Tourcoing, rue de Moscou, 42.

Ce jeune homme ne tarda pas à commettre des indélicatesses graves au préjudice de ses patrons. Il leur passa des ordres fictifs au nom de personnes établies à Tourcoing et se fit délivrer les marchandises qu'il vendit ensuite à son profit. La maison Damaz a subi de ce chef un préjudice d'environ 150 francs. Les noms d'emprunt qui avaient été donnés par Forcade sur les factures, étaient ceux de M. René Collard, négociant, rue Verte, 49, à Tourcoing, et Mme Denorme Gabrielle, visiteuse, rue Verte, 58, à Tourcoing.

Après de pareils exploits, Forcade quitta brusquement le service de ses patrons, en s'appropriant la collection d'échantillons qui lui avait été confiée.

A une précédente audience, Forcade avait été condamné par défaut à 4 mois d'emprisonnement. Il fait aujourd'hui opposition à cette condamnation.

Forcade n'a jamais été condamné et appartient à une honnête famille tourquennoise.

Le tribunal réduit la peine prononcée à 3 mois de prison.

Défenseur : Me Selosse fils, avocat.

Un vol de 50.000 francs de déchets de laine, à Lille. — Une maison de déchets de Lille, la maison Albert et Cie, rue de Marquillies, a été, pendant longtemps, victime de vols nombreux de déchets de laine et d'après les déclarations des patrons, le préjudice qu'elle aurait subi s'élèverait au moins à 50.000 francs.

Les coupables sont : De Rudder Charles, 31 ans, contremaître de la maison Albert ; De Veirman Gustave, 37 ans, ancien ouvrier de cette maison, et Troessart Charles, chiffonnier à Lille.

Au début de décembre, la police de Lille fut informée que des vols étaient commis le soir dans les magasins de MM. Albert et Cie par le contremaître De Rudder, qui opérait de concert avec les deux autres individus.

Le 7 décembre, une surveillance fut organisée. Vers 7 heures et demie du soir, De Rudder et De Veirman s'introduisirent dans la cour de l'usine en escaladant le mur et se rendirent dans le magasin à la laine. De Veirman venait de charger une balle de laine sur ses épaules lorsque les personnes qui étaient en embuscade se démasquèrent et les arrêtèrent en flagrant délit.

Tous deux avouèrent qu'ils avaient pratiqué deux vols antérieurement. Ils jetaient des balles de laine au-dessus du mur de clôture et le recéleur Troessart les enlevait aussitôt avec sa voiture.

Depuis deux ans les patrons s'apercevaient qu'on les volait et ne parvenaient pas à découvrir les auteurs de ces vols.

Une perquisition faite chez Troessart, amena la découverte de marchandises volées et cet individu passa également des aveux.

Les prévenus soutiennent qu'ils n'ont commis que quelques vols, causant un préjudice d'une centaine de francs à la maison Albert.

M. Kaufmann, l'un des patrons, présent à l'audience, maintient que sa maison a bien subi un préjudice de 50.000 francs.

De Rudder, le contremaître, est condamné à un an de prison et ses deux complices à 6 mois chacun.

Défenseurs : Me Devaux et Brackers-d'Hugo, avocats.

Place au tramway. — Un cocher de fiacre imprudent, M. Deldique Alfred, 29 ans, demeurant à Roubaix, est traduit devant le tribunal pour blessures par imprudence et pour infraction à la loi sur la police des tramways, à la suite d'un accident survenu le 14 novembre dernier dans la rue de l'Epeule.

M. Renard Arthur, conducteur de tramways, venait de descendre de sa voiture pour s'assurer que la voie était libre. Au moment où le tramway se remettait en marche, M. Renard se trouvait sur le marche-pied du car. Deldique, qui arrivait à ce moment avec son attelage, crut qu'il pourrait, sans ralentir son allure, traverser la voie aussitôt le passage du car. Le cocher avait mal calculé et le brancard de sa voiture heurta violemment le conducteur Renard. Ce dernier a dû subir une incapacité de travail de 15 jours.

La Compagnie des Tramways et Renard se portent partie civile par l'organe de Me Bouduel, avocat.

Deldique est condamné à 50 francs d'amende et à 70 francs de dommages-intérêts envers les parties civiles.

Un brutal. — Le 23 novembre, à Linselles, hameau de la Vignette, le sieur Samyn Victor, 42 ans, terrassier à Bousbecque, s'est montré très brutal.

Etant ivre, il circulait à travers les rues de la commune, menaçant d'un couteau tous ceux qu'il rencontrait.

Soudain, il se trouva face à face avec M. Valcq Armel, 28 ans, demeurant rue du Bas-de-l'Enfer, à Linselles. Ce dernier chercha à calmer le pochard, mais celui-ci lui porta un violent coup de couteau à la cuisse.

M. Valcq perdit beaucoup de sang et dut subir une longue incapacité de travail.

Le prévenu Samyn nie ce qu'on lui reproche et prétend au contraire que c'est lui qui a été frappé.

Le tribunal n'en croit rien et condamne Samyn à 10 jours de prison.

Défenseur : Me de Lauwereyns, avocat.

Faux poids. — Un marchand de quatre saisons de Roubaix, le sieur X..., détenait chez lui de faux poids et se servait notamment d'un poids de 2 kilos auquel il manquait 82 grammes.

M. Ferret, vérificateur des poids et mesures, a dressé procès-verbal contre ce commerçant peu scrupuleux, qui est condamné à 100 fr. d'amende et à une amende de 11 fr. pour n'avoir pas présenté ses poids à la vérification annuelle.

Défenseur : Me Devaux, avocat.

Poschard récidiviste. — De Cruynaere Camille, 38 ans, homme de peine à Wattrelos, est un individu qui n'est pas commode lorsqu'il est ivre. Samedi dernier, il avait encore bu plus que de raison, à ce point que M. Descamps Alfred, 34 ans, cabaretier, 5, rue Saint-André, à Roubaix, dût refuser de lui verser des boissons. De Cruynaere manifesta aussitôt son mécontentement en brisant la porte du débit.

Il est condamné à 6 jours de prison pour le délit et 5 francs d'amende pour la contravention.

Gamin qui promet. — Wiltouck J.-B., 13 ans, tisseur à Wattrelos, hameau Saint-Liévin, maisons Fauvarque, était au service de M. Delesalle Edouard, 34 ans, marchand colporteur, hameau de la Papinière, à Leers.

Le 15 décembre, ce dernier confia au gamin une baladeuse, un chien et lui remit 25 francs pour aller chercher des marchandises dans un pays voisin.

Wiltouck vendit le chien et dépensa en partie l'argent. Avec le reste de l'argent, il se proposait de faire la fraude, lorsqu'il fut arrêté à Leers. Il est acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents.

Affaires diverses. — Quinze jours de prison à Morel Emile, 46 ans, ouvrier de ferme, sans domicile et un mois de prison chacun à Trèves Alexis, 38 ans, journalier à Fournes et à Leplat Louis, 28 ans, journalier à Armentières, pour mendicité.

— Un mois de prison à Dupont Xavier, 36 ans, manœuvre à Armentières, pour mendicité.

— Trois mois de prison à Vandenberghe Achille, 35 ans, journalier sans domicile, pour expulsion.

— 25 francs d'amende chacun à Demory Hippolyte, 36 ans, demeurant à Roubaix, et à Casier Elise, 24 ans, brassière à Roubaix, pour entretien de concubine au domicile conjugal et complicité.

— Quinze jours de prison à Lyssens Adrien, 25 ans, journalier à La Madeleine, pour coups à Herbaut Gustave, demeurant à La Madeleine, 60, rue de Berckem, et à Lyssens Germaine, femme Préaux, dévideuse, rue Courbet, 79, à La Madeleine.

— Quarante-huit heures de prison avec sursis à Samyn Emile, 19 ans, charretier à Anstaing, pour vol d'un paquet de clous à la gare d'Ascq, le 8 novembre dernier.

— Quinze jours de prison par défaut à Vanneram Jules, pour bris de clôture chez M. Auguste Montagne, rue Turgot, 8, à Roubaix.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 6 janvier 1910

Président : M. Maugey, juge de paix

Ministère public, M. Laché, commissaire de police

Police de roulage. — 6 fr. d'amende à Louis Lorthiois ; 2 fr. à Cyrille Flament ; 1 fr. à Léon Thiriez, Gaëtan Vandenbrock, Vital Joye, Piégel, Joseph Deplechin, Louis Lefebvre, Alfred Vanogevael, pour allure trop rapide à leur auto ou n'avoir pas éclairé l'arrière de leur voiture ; 1 fr. à Félix Vanodenbode, pour défaut d'éclairage à sa voiture ; 3 fr. à Jules Witouck, pour abandon de voiture.

L'ivresse. — 3 fr. d'amende à François Leclercq ; 1 fr. à Louis Marquant, Henri Delfosse, Louis Piérens, Jules Cocheteux, François Vanhorde.

Police des cabarets. — 3 fr. d'amende à Oscar Vermeulen ; 1 fr. à Alphonse Leman, Henri Grumiaux, pour fermeture tardive de leurs estaminets ; 1 fr. à Arthur Dedryver, pour avoir laissé dans son estaminet.

Affaires diverses. — 1 fr. à Jean Rossée, Noël et Victor Delbart, pour tapage injurieux ; 1 fr. à César Durez, pour ne pas avoir éclairé une tranchée ; 3 fr. à Constant Vanhotte, pour défaut de livre de logeurs ; 1 fr. à Julie Balcaen, pour avoir élevé de la volaille chez elle ; 2 fr. à Fernand Ponette, pour avoir déversé des immondices sur la voie publique ; 3 fr. à Rachel Toulemonde, pour défaut de visite sanitaire.

POUR VOS FÊTES ET BANQUETS

vous trouverez à la librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue ; 33, rue Carnot, Tourcoing, un choix de Menus de bon goût ; Sujets appropriés pour Sociétés. 75975

Nouvelles Militaires

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — Sont nommés ou promus, dans l'armée du génie, au grade de capitaine : Epinay, lieutenant de réserve au 3e régiment, affecté à la 1re région ; Fièvre, lieutenant au 3e régiment, affecté au 6e régiment.

ARMÉE TERRITORIALE. — Génie. — Sont nommés dans l'arme du génie, au grade de capitaine : Magnan, lieutenant au 2e bataillon territorial, affecté à une compagnie territoriale de dépôt du 1er régiment ; — Au grade de sous-lieutenant : l'adjudant du génie de l'armée territoriale Carpentier, à Oblès (Nord), affecté au 1er bataillon territorial ; — Au grade d'officier d'administration principal : le sous-ingénieur des ponts-et-chaussées Bigot, affecté à la 2e région ; — Au grade d'officier d'administration de 1re classe : le conducteur de 1re classe des ponts-et-chaussées Buzon, affecté à la 2e région.

NOMINATION AU CONSEIL DE GUERRE DE LILLE. — M. le capitaine Vallin, du 110e régiment d'infanterie, a été nommé à l'emploi de rapporteur près le conseil de guerre de Lille en remplacement de M. le capitaine d'infanterie en retraite Véron, atteint par la limite d'âge et rendu à la vie civile (service).

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 300 kil. par jour : Epicerie, confiserie. 2625-a

NORD

UNE MYSTÉRIEUSE NOYADE A BIERNE. — La gendarmerie de Bergues vient d'ouvrir une enquête sur une noyade qui s'est produite dans des conditions encore mystérieuses. La femme Ernestine Delva, 51 ans, revenait de Bergues, en compagnie de son mari et regagnait son domicile, près de la malterie Beirnaert, le long de la Colme, à Bierne. Elle s'arrêta à un estaminet où elle croyait rencontrer son fils, et, sur les instances de ce dernier, elle accepta hâtivement de prendre un verre, après quoi elle sortit pour rejoindre son mari, resté sur la route. A peine une minute après on entendit des cris : les consommateurs sortirent et apprirent qu'Ernestine Delva était tombée dans le canal. On se mit à sa recherche, mais ce n'est que deux heures plus tard qu'on put retirer son cadavre. On ne sait comment la malheureuse s'est noyée. Le seul témoin qu'on puisse entendre sur ce point, c'est le mari et ce dernier prétend n'avoir rien vu ni entendu ; il revenait sur ses pas à la rencontre de son épouse, quand il apprit sa chute à l'eau. C'est du moins ce qu'il déclare. L'enquête apportera peut-être quelques éclaircissements.

UN VIOLENT INCENDIE A GOUSOLRE. — Un incendie s'est déclaré dans l'atelier de M. Ghilain, constructeur-mécanicien, rue de la Gare, alors que ce dernier venait d'arrêter le moteur à benzol qui fournit la force motrice à l'usine. En un instant, le moteur fut environné de flammes, et, malgré la promptitude des secours, l'atelier fut complètement détruit, ainsi que l'outillage et des machines agricoles qui étaient remisées dans un grenier. Les pertes, évaluées à une trentaine de mille francs, sont couvertes presqu'en totalité par une assurance.

UN MINEUR SE SUICIDE A CONDÉ. — On a retiré de l'Escaut, à Condé, au lieu dit « le Pont-Tournant », le cadavre d'un homme qui fut reconnu pour être le nommé Joseph Loos, âgé de 51 ans, ouvrier mineur. Le malheureux, qui était malade, s'était suicidé. On a remarqué qu'il avait au cou une ceinture en cuir et une ceinture de flanelle attachées bout à bout, auxquelles le malheureux avait vraisemblablement attaché une pierre.

ACCIDENT MORTEL A HAUTMONT. — Le nommé Arthur Soudoyet, âgé de 51 ans, employé dans une usine de phosphate d'Hautmont, se trouvait à la partie supérieure d'un séchoir, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba sur une courroie qui l'entraîna dans son rapide mouvement. On se porta à son secours, mais quand on parvint auprès de lui, il était déjà mort. Il avait succombé à une fracture du crâne.

RHUMATISÉS GOUTTEUX

Guérissez-vous en prenant l'**ELIXIR VINCENT** antigoutteux et antirhumatisme. — Dépôt à Roubaix : Phie Willot, 37, rue du Vieil-Abreuvoir. 21358

PAS-DE-CALAIS

UN NOUVEL REPRÔNE A BETHUNE. — On a retiré hier le cadavre du sieur Albert Canda, 24 ans, tonnelier, habitant avec son père au faubourg d'Arras. Il avait quitté son domicile, il y a douze jours, pour se rendre à Lens, et depuis cette date, n'avait pas reparu. Le malheureux porte au-dessus du nez une plaie assez large ; on ne sait si elle provient d'un coup de gaffe, ou si elle est le résultat d'une violence quelconque. Canda n'avait, paraît-il, jamais manifesté l'intention d'en finir avec la vie. M. Chaboud poursuit activement son enquête, afin d'établir les causes de cette noyade.

UN DOMESTIQUE GROVE ENTRE DEUX CHAIRS. — Aristide Zadybre, 19 ans, demeurant rue de Béthune, 13, et domestique au service de M. Eugène Soudet, allait entamer un chargement de charbon à la fosse n° 5 des mines de Marles. En quittant le carreau de la fosse, il aperçut, trop tard pour pouvoir arrêter son cheval, une voiture qui arrivait en sens inverse. Lui-même ne put se garer et fut serré et broyé entre les deux véhicules. On le dégagea et un docteur, mandé aussitôt, constata qu'il avait les reins brisés et le nez complètement sectionné. Le malheureux a été transporté à l'hôpital, dans un état absolument désespéré.

BELGIQUE

DÉCOUVERTE D'UN HORRIBLE CRIME, A LIÈGE

Une femme coupée en morceaux

Arrestation à Mons de l'assassin : le mari de la victime

Il y a deux mois, un nommé Louis Rhotenburger, lithographe, âgé de 37 ans, était venu louer une chambre-mansarde chez M. Wéry, rue Lairesse, à Liège.

Il y fit apporter plusieurs malles mais ne s'y installa pas. Ces jours derniers, M. Wéry recevait de lui une lettre l'informant qu'il ne viendrait pas habiter Liège et qu'il ferait reprendre ses malles.

Mercredi soir, en pénétrant dans la mansarde, M. Wéry remarqua qu'il y régnait une odeur cadavérique. Celle-ci semblait se dégager d'une des malles.

M. Wéry informa la police de l'étrange constatation qu'il venait de faire. L'on procéda à l'ouverture de la malle suspecte. Le coffre renfermait le cadavre mutilé d'une femme. Le corps était dans un état épouvantable de décomposition.

Le parquet fut aussitôt averti. On parvint à savoir que le propriétaire de la malle, Louis Rhotenburger, qui avait habité Liège pendant six ou sept ans, avait un frère confiseur, chaussée de Tervueren, à Etterbeek.

Jeudi, à cinq heures du matin, la brigade judiciaire de Bruxelles recevait du parquet de Liège la mission de s'enquérir auprès du confiseur de l'adresse actuelle de son frère.

Rhotenburger habitait Mons, mais son frère n'avait pu préciser.

Ordre fut donné aussitôt par télégramme au parquet de Mons de rechercher et d'arrêter Louis Rhotenburger. La police de cette ville le découvrit rapidement : il demeurait avec sa petite fille, âgée de 6 ans, dans un petit cabaret de la rue des Juifs. Il y avait quatre jours qu'il était descendu dans cet établissement.

Rhotenburger fut conduit au Palais de Justice, où on lui fit subir un premier interrogatoire au sujet du cadavre trouvé dans sa malle.

Après quelques hésitations, il entra dans la voie des aveux : la morte est sa femme. Le crime remonte au mois d'octobre. C'est à Anvers que le drame s'est déroulé.

Etant dans cette ville, Rhotenburger a eu avec sa femme une violente scène de ménage. Il a tué la malheureuse, a mutilé le cadavre, puis l'a enfermé dans la malle. Il a fait transporter par chemin de fer le lugubre colis à Liège et l'a abandonné dans les circonstances que l'on connaît, dans la mansarde de la rue Lairesse.

Les aveux de l'assassin

Dans la matinée de jeudi, au cours d'un interrogatoire, Rothenburg, après avoir nié d'abord, fit les aveux les plus complets. Il fit au magistrat l'effroyable récit que l'on va lire :

« Un dimanche du mois d'octobre dernier, dit-il, alors que j'habitais avec ma femme et ma fillette rue de l'Escaut, 80, à Anvers, nous décidâmes de passer la soirée au cinématographe. Nous nous y rendîmes et au cours de la représentation, ma femme se mit à m'accabler de reproches, disant que j'étais un fainéant, que je ne rapportais pas suffisamment pour subvenir aux besoins du ménage. Je gagnais cependant cinq francs par jour et nous pouvions ainsi vivre dans une modeste aisance. Je ne répondis pas, mais j'étais surexcité outre mesure. Arrivés chez nous, nous nous couchâmes et j'éteignis la lampe. Ma femme n'avait pas cessé de crier. A bout de patience, je me retournai vers elle et lui lançai un coup de poing. Cela ne f